

A remplir en capitales d'imprimerie

Vetsuisse Fakultät Universität Zürich Institut für Veterinärbakteriologie Geflügelabteilung Winterthurerstrasse 268 / 270 8057 Zurich

Téléphone 044 635 86 31 Horaires d'ouverture: Du lu. au ve.: 7h30 - 11h30

12h30-16h30

N° de l'échantillon attribué

## Demande d'analyse à l'égard de la peste aviaire (Influenza aviaire) chez les oiseaux sauvages

par le laboratoire: Personne ayant prélevé / envoyé l'échantillon: N° de l'échantillon attribué Personne ayant trouvé / amené l'animal: par le canton: Nom, Prénom: Nom, Prénom: Adresse: Adresse: Date et heure de la découverte / du prélèvement: Tél / NATEL: Tél. / NATEL: ☐ OSAV Analyse demandée par: Canton: ☐ Privé Espèce / description de l'oiseau (pour déterminer l'espèce, veuillez consulter le verso de ce formulaire) : ☐ **06** Oie cendrée ☐ 01 Grèbe castagneux ☐ **11** Fuligule morillon ☐ **16** Foulque macroule O2 Grèbe huppé ☐ **07** Sarcelle d'hiver ☐ **12** Harle bièvre ☐ 17 Mouette rieuse ☐ **03** Grand Cormoran **08** Canard colvert ☐ **13** Buse variable ☐ **18** Goéland leucophée ☐ **14** Épervier d'Europe ☐ **19** Pigeon biset domestique ■ 04 Héron cendré 09 Nette rousse ■ 05 Cygne tuberculé ☐ 10 Fuligule milouin ☐ **15** Faucon crécerelle ☐ 20 Moineau domestique **99** Autre espèce: \_\_\_\_\_\_ Non identifiable : prière d'en indiquer le motif sous remarques ☐ Mâle ☐ Femelle ☐ Jeune ☐ Adulte En cas d'échantillon collectif, préciser le nombre d'oiseaux : \_\_ Motif du prélèvement: ■ Baguage ☐ Trouvé mort, animal isolé ☐ Capturé vivant, sain ☐ Chasse, sain Numéro de la bague: ☐ Trouvé mort, plusieurs animaux ☐ Capturé vivant, signes cliniques ☐ Chasse, signes cliniques sur un même site ☐ Capturé vivant, animal blessé Lieu de la découverte : Adresse: NPA: Localité: Rue: Indications plus précises: \_\_\_\_\_ Zone d'épizootie: ☐ Hors de toute région / zone définie ☐ Région à risque Cas chez un oiseau sauvage: ☐ Région de contrôle☐ Zone de protection (3 km)☐ Région d'observation☐ Zone de surveillance (10 km) Cas chez la volaille domestique : Coordonnées géographiques: X:\_\_\_\_\_ Type de prélèvement: □ Écouvillons cloacal □ Écouvillons trachéal □ Écouvillons mixtes choanaux-cloacaux ☐ Sanguin Fientes ☐ Tissulaire Seulement en accord avec le laboratoire: le cadavre, correspond au n° d'échantillon cantonal suivant: ☐ Cadavre conservé ☐ Cadavre éliminé Autres mesures: Remarques:

Formulaire pour l'analyse d'échantillons prélevés sur des oiseaux sauvages à l'égard de la grippe aviaire classique. Veuillez remplir un formulaire par échantillon. Ne pas utiliser pour des échantillons provenant d'élevages de volaille. Ce formulaire est disponible en allemand / français / italien.

### Détermination de l'espèce

La détermination de l'espèce exacte d'un oiseau doit être effectuée par une personne spécialisée. Dans les cantons, il s'agit le plus souvent des **gardes-chasse**. A défaut, il est possible de faire appel à des **ornithologues locaux**, assurant bénévolement la surveillance ornithologique.

De nombreux ouvrages permettent de déterminer l'espèce d'un oiseau (cf. bibliographie ci-dessous). En outre, la station ornithologique présente sur son site sous « Les oiseaux de Suisse » un répertoire des espèces d'oiseaux avec des illustrations et des descriptions (www.vogelwarte.ch). Ce site ne donne certes pas des clefs d'identification et omet de rares hôtes hivernaux, mais il permet du moins de confirmer la détermination de l'espèce et de nommer correctement les oiseaux reconnus pour éviter les dénominations familières ou générales, telles que « canard » ou « cygne ».

Si une identification sans équivoque de l'espèce n'est pas possible, prière de **photographier l'oiseau mort** et d'envoyer les photos par courriel pour identification à la station ornithologique (<u>info@vogelwarte.ch</u>) avec en objet « Surveillance de la grippe aviaire : détermination de l'espèce aviaire ».

Voici les prises souhaitées :

- 2 à 3 prises générales
- une prise de la tête avec le bec
- une prise de l'aile ouverte vue de dessus.

Si l'espèce exacte de l'oiseau ne peut être déterminée qu'après l'envoi des échantillons à analyser, il faudra, au moment d'indiquer la désignation exacte à l'OSAV (<u>info@blv.admin.ch</u>), indiquer également le numéro cantonal de l'échantillon correspondant.

### Bibliographie recommandée pour la détermination de l'espèce :

GRANT PeterJ. et al., Le guide ornitho, Delachauy & Niestlé, 1999, 400 p.

ISBN 2603011421

(Prix env. 46 CHF)

Jonsson L., Les oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, Nathan, 2004, 500 p.

ISBN 2092410520

(Prix env. 50 CHF)

# Zones d'épizootie

#### Région à risque :

région désignée par l'OSAV présentant un risque élevé de grippe aviaire (mesures préventives conformément à l'art.10, al. 1, LFE)

#### Hors de toute région :

pas dans la région à risque

#### Cas chez un oiseau sauvage:

en cas de mise en évidence de grippe aviaire sur un oiseau sauvage, une région de contrôle et une région d'observation sont définies (art. 122f OFE)

#### Cas chez la volaille domestique :

en cas de mise en évidence de grippe aviaire sur de la volaille domestique, un territoire de 3 km de rayon autour du lieu de découverte est décrété zone de protection et un territoire de 10 km de rayon autour de ce lieu, zone de surveillance (art. 88 OFE)